

Missions d'assistance technique à la COBAC

Domaine : régulation et supervision bancaires

Pays : CEMAC

Autorité bénéficiaire : COBAC

Dates : 19-23 octobre 2020

L'AFRITAC Centre a organisé un atelier de travail à distance avec le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (SG-COBAC), dans le domaine de la régulation et de la supervision bancaires, portant sur l'enrichissement des indicateurs d'alerte sur la situation financière et prudentielle des établissements assujettis, à l'usage des superviseurs en charge de la surveillance permanente des établissements de crédit et des établissements de microfinance, afin de renforcer les outils de détection précoce des difficultés bancaires.

Cet atelier, réalisé du 19 au 23 octobre 2020, est le deuxième d'une série de trois ateliers de travail destinés à poursuivre l'accompagnement du SG-COBAC dans la mise en œuvre opérationnelle de son plan stratégique relatif à la supervision basée sur les risques.

Les travaux ont été préparés par le conseiller résident et ont fait l'objet d'échanges avec l'équipe-projet désignée par le SG-COBAC, durant les sessions de travail organisés sur Webex tout au long de la semaine, afin de prendre en compte les besoins de surveillance de la COBAC selon l'approche de la supervision basée sur les risques.

En substance, la mission a permis d'atteindre les résultats escomptés et d'orienter adéquatement la démarche de l'équipe-projet, en procédant à une analyse critique du système d'indicateurs de surveillance actuellement en place, en se référant aux normes et aux bonnes pratiques internationales. Les travaux effectués ont abouti à proposer au SG-COBAC un ensemble d'indicateurs d'alerte structuré selon la typologie déjà retenue pour le modèle de notation SYSCO révisé, couvrant les principales problématiques de risques auxquelles les établissements de la CEMAC sont individuellement exposés, et pour lesquels des données quantitatives sont disponibles à partir des états réglementaires déclaratifs au format CERBER : le risque de crédit, le risque opérationnel, le risque de concentration, les risques de marché, le risque global de taux d'intérêt, l'adéquation des fonds propres, le risque de liquidité et de financement, la rentabilité et les autres indicateurs de situation financière. L'approche retenue a combiné des indicateurs de conformité et des indicateurs prudentiels avancés de dégradation des risques.

Sur la base proposée, le SG-COBAC va poursuivre les travaux engagés en affinant la typologie des indicateurs d'alerte et le réglage des seuils d'alerte, en procédant à des tests de pertinence sur la base des données déclarées.

Ces indicateurs resteront internes à la COBAC, car leur finalité est d'aider les superviseurs à déterminer les priorités prudentielles pour la surveillance individuelle des établissements assujettis et de favoriser l'intervention plus précoce de la COBAC afin de traiter les situations préoccupantes sur les plans réglementaire et de la maîtrise des risques.
